



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 6 octobre 2022

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le Conseil municipal, convoqué le 29 septembre 2022, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h02 et levée à 21h20.

Etaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, Mme Morgane OUDOT, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Didier MOULIN, M. Florent MANZONI, M. Noël PERROT, Mme Colette LOMBARD, M. Gérard FAIVRE, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER.

Etaient absents : Mme Tiphonie CALAIS, Mme Josiane CHAUVIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, Mme Martine CART-GRANDJEAN, Mme Martine COLLETTE, Mme Annie PONÇOT (décédée), M. Éric GIRAUD, M. Didier DUMONT.

Secrétaire de séance : M. Bruno DIRAND

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : M. CART-GRANDJEAN/R. LORIN CART-GRANDJEAN ; D. DUMONT/S. KURT ; M. COLLETTE/G. FAIVRE ; E. GIRAUD/N. PERROT.

Budget communal – Décision Modificative n°4 – Voirie – Réseaux divers

Des travaux d'entretien courant divers, dont la programmation en amont n'était pas prévisible, sont nécessaires dans les meilleurs délais afin de garantir la sécurité, au niveau des voiries et réseaux suivants :

- 27 rue Pergaud
- Place Jean-Louis Faivre
- Rue de la Lièze
- Rue Saint-Michel
- Rue de la Liberté
- 2^{ème} zone trottoir
- Rue de l'Hôtel de Ville, parking Paulet, etc...

Ces travaux concernent principalement des réfections de bordures endommagées, de traitement de surfaces de trottoirs dont le mauvais état s'est accentué, et de reconstruction de trottoirs. Ils seront réalisés par une entreprise pour un montant total estimé à 11 000 € TTC.

Ainsi, il est proposé l'ouverture des crédits suivants :

→ Dépense de fonctionnement : article 615231, fonction 822 : 11 000 € TTC

Cette somme viendra en déduction de l'excédent budgétaire de fonctionnement.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la Décision Modificative n°4 pour le point ci-dessus.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sylvie LE HIR



Affiché à la Mairie de Valdahon le :
11/10/2022